

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DÉVILLE LÈS ROUEN



Département
de la
Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020



Arrondissement
de Rouen

L'an deux mille vingt, le 15 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 8 octobre 2020, s'est réuni exceptionnellement, après information de la Préfecture, dans une salle communale, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Canton de
Mont-Saint-Aignan

Étaient présents : Gambier Dominique, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohammed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Deme Abdoul Aziz, Prévost Pauline, Marin-Curtoud Virginie, Bouteiller Thierry, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Tesson Nadia, Argun Aylin, Colin Yannick, Michelin Martine.

Délibération
n°20-68-09

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Deloignon Mirella, Neyt Lucie, Legras Robert, Maupu Edwige, Leroux Sandrine, Behadj Lazreg, Arnoult Mickaël.



Tarifs publics pour
2021

Secrétaire de séance : Prévost Pauline.

-
Location de salles

En raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement des services municipaux, il est proposé de retenir un pourcentage d'évolution des tarifs municipaux de l'ordre de 1% pour l'année 2021.

-
Logis et
Maison de
l'Animation

Il est proposé pour l'année 2021 les tarifs de la location des « salles Logis et Maison de l'Animation » suivants :

Libellé	Tarifs 2021	
	HT	TTC
LOGIS		
Tarif communal		
Location de moins de 24 heures	150,00 €	180,00 €
Location de 48 heures	236,67 €	284,00 €
SALLE MAISON DE L'ANIMATION	HT	TTC
Organismes publics, associations extérieures, syndicats, entreprises		
Vacation	52,50 €	63,00 €
Journée complète	77,50 €	93,00 €
Caution Logis / Maison de l'Animation		200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'approuver leurs modalités de calcul.


Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602168-20201015-Delib206809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique Gambier